

SONERGIA, OFFICIELLEMENT DÉLÉGATAIRE POUR LA 5ÈME PÉRIODE CEE

Sonergia, acteur majeur de l'efficacité énergétique, annonce l'obtention du statut délégataire CEE pour la 5e période qui s'échelonnnera du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025.



Franck Annamayer,
Président de Sonergia

Comme lors de la période précédente, Sonergia est le premier acteur à annoncer l'obtention de ce statut. Une fierté mais avant tout la reconnaissance de son expertise sur l'efficacité énergétique et de son engagement continu dans la profession depuis sa création il y a 12 ans.

« Je suis ravi de cette nouvelle reconduction qui atteste de la confiance et du soutien portés par les institutions. Il s'agit d'un travail collectif et de longue haleine. Je souhaite donc remercier vivement l'engagement quotidien de nos équipes qui permet à Sonergia de se positionner comme l'un des acteurs les plus efficaces et fiables de l'efficacité énergétique. Nous souhaitons transformer l'essai en continuant de mettre en œuvre nos quatre convictions historiques : neutralité, facilitation, service et qualité, au service de tous les consommateurs d'énergie sur le territoire. » déclare Franck Annamayer, Président de Sonergia.

Depuis 2009, Sonergia accompagne industriels, collectivités, entreprises et particuliers dans leurs projets de travaux d'efficacité et de rénovation énergétique, en encourageant les rénovations globales plus efficaces et économes en énergie. Elle finance dorénavant ces travaux de bout en bout en proposant des solutions quant au reste à charge, grâce à son récent partenariat avec Finance Conseil.

Une satisfaction donc que d'avoir décroché ce sésame, condition sine qua non de l'activité de délégataire, qui se voit nuancée par un début de 5ème période qui s'annonce compliquée du fait du stock de CEE issu de la 4ème période et d'un niveau d'obligation en P5 dont la hausse reste trop mesurée pour dynamiser le marché. Le cours du CEE sur le marché secondaire s'en ressent et la situation pourrait devenir préoccupante si elle s'installait dans la durée.

« Toutes les conditions ne sont pas réunies pour aborder sereinement la P5 et des délégataires pourraient disparaître au cours de cette nouvelle période, non à cause d'une forte sélection de la DGEC mais du fait des conditions de marché dégradées. Sonergia est toutefois confiant, notamment du fait du repositionnement engagé qui sera visible en 2022 sur la préconisation des travaux » ajoute le Président de Sonergia.

A propos de Sonergia :

Depuis sa création il y a plus de 10 ans à Marseille, la société Sonergia est devenue un acteur de référence du financement des opérations d'efficacité énergétique. En s'appuyant sur le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), Sonergia conseille et accompagne les consommateurs d'énergie (particuliers, industriels, collectivités...) pour atteindre des meilleurs performances énergétiques : www.sonergia.fr

Contacts presse :

SONERGIA
Florence LIEVYN
+ 33 (0)7 61 87 49 32
florence.lievyn@sonergia.fr

SHAN
Sonia Ben Khemis
+ 33 (0)6 27 48 27 18
sonia.benkhemis@shan.fr